

Bulletin d'Adhésion 2013

Je, soussigné(e)
Nom, prénom :
Adresse:
Téléphone fixe :
Adresse @ :@
Adhère à AMAPlanète-BLANQUEFORT
Le montant de la cotisation pour l'année 2013 est fixé à 10 €.
Règlement de préférence par chèque, à libeller à l'ordre d'AMAPlanète-BLANQUEFORT.
Chèque n°Banque :
Je suis informé(e) que cette association fonctionne sur le mode du partage des tâches et du bénévolat.
Je reconnais avoir pris connaissance des statuts d'AMAPlanète-BLANQUEFORT, de mon engagement (qui figure sur la page suivante que je conserve) et de tous les documents remis à l'occasion de mon adhésion. Je note que la Charte des AMAP est consultable, dans son intégralité, sur Internet : http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF .
Date et Signature de l'AMAPIEN

Nb. Cette page est conservée par AMAPlanète-BLANQUEFORT. La page 2 (comprenant engagement et reçu) est conservée par l'adhérent qui est donc réputé avoir pris connaissance de son engagement.

AMAPlanète-BLANQUEFORT Siège social : ABC, 8 rue Raymond Valet – 33290 BLANQUEFORT



Engagement de l'Amapien pour l'année 2013

L'AMAP est une association formée par des consommateurs dont l'objectif est de monter des partenariats avec des producteurs, pour obtenir la livraison régulière de produits bio ou raisonnés, moyennant un prix payable d'avance, tout en mettant l'accent sur :

- La qualité de la relation entre le producteur et le consommateur,
- La qualité nutritionnelle et sanitaire des produits, ainsi que leur saveur,
- L'assurance d'un revenu pour le producteur,
- L'établissement d'un prix équitable pour les 2 partenaires.

Tous sont soucieux du devenir de la terre et des générations futures.

Chaque Amapien s'engage à :

- Participer au bon fonctionnement d'AMAPlanète, en respectant ses statuts, les termes de mon engagement et la charte des AMAP,
- Régler d'avance l'achat des produits à chaque producteur,
- Récupérer ses produits, sous le préau situé à l'arrière de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Fongravey, aux jour et heure de distribution : le jeudi de 18 h 45 à 19 h 45,
- Assurer jusqu'à 3 permanences-distribution dans l'année (*),
- Accepter que tout panier non récupéré à 19 h 45 devienne un « panier solidarité » donné à la RPA.
- Se faire remplacer en cas d'absence pour la récupération de ses produits,
- Accepter de passer en liste d'attente d'un contrat si le nombre de contrats disponibles est atteint lorsqu'il se présente pour souscrire le renouvellement,
- Ne pas fumer, ne pas amener d'animal sur le lieu de distribution, ne pas y venir sur un véhicule motorisé en fonctionnement,
- Respecter l'activité du lieu d'accueil de la distribution afin d'occasionner le moins possible de gêne (surveillance des enfants, parking, respect des consignes, etc...)

(*) A tour de rôle, 3 fois dans l'année, chaque adhérent participe au bon déroulement de la distribution, à savoir le déchargement et la mise en place des tables, tréteaux, et produits, la transmission des informations, ainsi que le rangement des tables et tréteaux dans le local prévu à cet effet, à l'issue de la distribution. Les personnes prévues pour l'aide à la distribution doivent, dès leur arrivée, signer la feuille de présence qui sera mise à leur disposition et qui leur indiquera sur quel stand de distribution elles seront utiles. En cas d'impossibilité de tenir cet engagement, l'adhérent est tenu de se trouver un remplaçant.

AMAPlanète-BLANQUEFORT - Reçu cotisation 2013

Fait à Blanquefort, le

La Trésorière (ou la trésorière-adjointe),

AMAPlanète-BLANQUEFORT Siège social : ABC, 8 rue Raymond Valet – 33290 BLANQUEFORT